



Wrière de
me fournir une
petite note

S. Cartailhac

Le Maine, par Celles,

(Dordogne).

26 avril 1921.

Monsieur et très honoré Confrère,

Je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour l'empressement que vous avez mis à me répondre et pour l'intérêt que vous voulez bien apporter à ma petite question généalogique.

Lorsque, — il y aura bientôt un an, — je m'adressai à M^e. Soula, notaire, c'était sur le conseil de vos archivistes toulousains. Voici ce que m'avait écrit M. Mondine, archiviste des notaires :

« Les minutes de M^e. Flotard, notaire royal à Toulouse, se trouvent encore chez M^e. Soula, notaire, place

Lafayette, 4.

« J'espère qu'en vous adressant à lui, ayant surtout une date à peu près sûre, il s'empressera de vous donner satisfaction.

« Je regrette bien vivement que, ces documents n'aient pas été encore déposés dans mon dépôt. Croyez que, dans ce cas, je me serais fait un plaisir de vous donner tous les renseignements que vous me demandez. »

M^e. Soula, qui ne m'a pas répondu, a sans doute versé depuis aux archives ses anciennes minutes.

Je veux espérer que celles de M^e. Plotard vont enfin, grâce à vous, se retrouver, et que l'acte de mariage, qui m'intéresse, passe avant le 9 juillet 1782, n'échappera pas à l'œil exercé et complaisant de l'archiviste.

En attendant, je vous prie, Monsieur et très honoré confrère, de recevoir la nouvelle assurance de mes bien dévoués sentiments.

A. Dujaric-Descombes

P. S. - J'apprécie, comme vous, la source, si féconde, d'informations, qu'offrent aux chercheurs les minutes de notaires sur le passé de nos provinces. Que d'actes se sont perdus par incurie ! Etant notaire, je versai aux Archives de la Dordogne, les anciennes minutes de mon étude. Je fis plus. Ayant été délégué par la Chambre de mon arrondissement à l'Assemblée générale des notaires des départements, tenue à Paris en 1891, je pris l'initiative d'une proposition relative au dépôt officiel aux Archives départementales de



toutes les minutes antérieures à 1790,
je savais, par une longue expérience,
quel parti l'histoire peut tirer de
pareils documents à plusieurs points de
vue. Ma proposition ne fut pas adoptée.



Etude
de M^e Soula, notaire à Toulouse,
4, place Lafayette.

Minutes de M^e Flotard, notaire royal
à Toulouse.

Premiers purs (du 1^{er} au 9) juillet 1782 :
Contrat de mariage de :
Louis Montozon - Brachet, marchand,
et Marie Rumeau.

Indication des noms, qualité, demeure,
et surtout : filiation des futurs époux.

Est-il fait, dans ledit contrat, quelque
allusion au Berigord à propos du futur ?